



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ**

**DN** 14422//ICA 2007

2 février 2022

Notification dépositaire

**F**

**ACCORD INTERNATIONAL DE 2007 SUR LE CAFÉ  
CONCLU À LONDRES LE 28 SEPTEMBRE 2007**

**UGANDA : RETRAIT OFFICIEL DE L'ACCORD DE 2007**

Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du Café (OIC), agissant en sa qualité de principal fonctionnaire administratif du dépositaire de l'Accord international de 2007 sur le Café, a l'honneur d'informer les Membres et les autres parties intéressées que, le 10 septembre 2021, l'Ouganda a notifié à l'Organisation son intention de ne pas accepter la prorogation de l'Accord international de 2007 sur le Café. Conformément au paragraphe 3 de l'article 48 de l'Accord de 2007, le retrait de l'Ouganda a pris effet le 2 février 2022, date de la prorogation de l'Accord.

À l'attention de : Services des traités des ministères des affaires étrangères

**Organisation internationale du Café**  
222 Gray's Inn Road  
Londres WCX1 8HB  
Royaume-Uni  
Tél : +44 (0) 20 7612 0600  
Fax : +44 (0) 20 7612 0630  
Site Web : [www.ico.org](http://www.ico.org)  
Courriel : [info@ico.org](mailto:info@ico.org)